

CANDIDAT·ES AUX CONCOURS

ETUDIANT·ES EN M1 ET M2 MEEF, AED EN PREPRO ET AUTRES CANDIDAT·ES

Vous voulez devenir professeur·e ou CPE ?

Vous voulez devenir prof ou CPE... et vous avez raison !

***Un rapport officiel affirme que d'ici 2030, il y aurait plus de postes d'enseignant·es
à pourvoir que de postes d'ingénieurs en informatique.***

***5,7 millions d'élèves sont scolarisé·es dans le second degré, l'État doit donc recruter plus
et attirer les étudiant·es vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation !***

**Le SNES-FSU,
syndicat majoritaire
dans les collèges et
les lycées, est là
pour vous
accompagner dès
cette année.**



Le SNES-FSU et ses militant·es se battent pour :

- ▶ **UN SALAIRE DE DÉBUT DE CARRIÈRE REVALORISÉ ;**
- ▶ **UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE POSTES AUX CONCOURS ;**
- ▶ **UNE ALLOCATION D'AUTONOMIE** pour tous les étudiant·es ;
- ▶ **DES PRÉRECRUTEMENTS DÈS LA LICENCE**, avec un vrai salaire, sans autre contrepartie que l'engagement à passer les concours et servir l'État en cas de réussite pour une durée déterminée ;
- ▶ **UNE FORMATION UNIVERSITAIRE INTÉGRANT TOUS LES ASPECTS DU MÉTIER** (savoirs à enseigner, savoirs pour enseigner), située avant le concours et progressive de la licence au master ;
- ▶ **UNE AUGMENTATION DES CAPACITÉS D'ACCUEIL** en M1 et M2 MEEF ;
- ▶ **DES CONCOURS À BAC +5 OUVERTS À TOUS ET TOUTES ;**
- ▶ **UNE ENTRÉE PROGRESSIVE DANS LE MÉTIER** : un tiers-temps en responsabilité sur le service du tuteur ou de la tutrice, à plein traitement, après le concours, le reste du temps étant consacré à la formation.

L'AVIS DU SNES-FSU SUR LA RÉFORME DES CONCOURS ET DE LA FORMATION

La réforme Blanquer appliquée en 2022 va à l'encontre d'une entrée dans le métier sereine, bien rémunérée et formatrice. Au contraire, elle fragilise les étudiant·es et les met dans une situation professionnelle difficilement compatible avec la poursuite de leurs études et la préparation des concours. L'accumulation des missions d'enseignement, de la préparation des cours, de la formation didactique et pédagogique, de la rédaction du mémoire, ajoutée à la préparation des épreuves rend la charge de travail de l'année de M2 absolument insoutenable ! En outre, la faible rémunération des étudiant·es engagés dans ces dispositifs (systématiquement moins que le seuil de pauvreté) est un facteur de précarité.

La réforme annoncée fin 2023, censée s'appliquer au pas de charge à la session 2025 sans que rien ne soit prêt, dans les universités, pour préparer les étudiant·es à ce nouveau concours, est l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Le SNES, avec les autres syndicats de la FSU, milite pour une profonde transformation de la formation, qui ne surcharge pas inutilement les étudiant·es et ménage le temps et le recul réflexif nécessaires pour appréhender la complexité du métier et préparer sereinement les concours. Mais il s'oppose à une réforme qui déqualifierait profondément nos métiers, sans résoudre les difficultés des étudiant·es qui s'y destinent. Le SNES-FSU propose de répondre à la crise de recrutement par une revalorisation du métier ainsi que par des aides financières pour les étudiant·es se destinant aux métiers d'enseignement et d'éducation.

**LE PREMIER SALAIRE APRÈS
LE CONCOURS**

La rémunération des fonctionnaires dépend de son grade et de son échelon dans la grille de rémunération, ainsi que de diverses indemnités. En début de carrière, les services antérieurs (contractuelle, AED...) peuvent être pris en compte.

**LA PREMIÈRE AFFECTATION
COMME TITULAIRE**

L'affectation en académie pour l'année de stage n'est valable que pour cette année-là, sauf quelques cas particuliers. Dès le mois de novembre, pendant l'année de fonctionnaire stagiaire, vous devez faire des vœux pour obtenir votre poste en tant que titulaire sur SIAM.

◀◀ Plus d'infos ici.

LE SNES-FSU : LE SYNDICAT MAJORITAIRE DES COLLÈGES ET DES LYCÉES

Fondé à la Libération, membre fondateur de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU), le Syndicat National des Enseignements de Second degré s'est toujours battu pour l'accès de tous les jeunes d'une classe d'âge au collège et au lycée.

Il défend l'organisation des enseignements, dès le collège, en disciplines scolaires clairement identifiées. Il porte l'exigence d'une culture commune qui doit structurer les connaissances des élèves et leur permettre de développer la maîtrise des langages, le raisonnement, le questionnement, l'expérimentation, l'argumentation, le développement de l'esprit critique et de la créativité. Au lycée, trois voies non hiérarchisées (générale, technologique et professionnelle) doivent permettre l'accès à un baccalauréat composé d'épreuves nationales, terminales et anonymes et ouvrir l'enseignement supérieur au plus grand nombre.

En cohérence avec ce projet ambitieux, le SNES-FSU porte une vision des personnels enseignants et d'éducation concepteurs de leur métier et une rémunération de cadre A digne de ce nom.

Le SNES-FSU est largement majoritaire dans les professions des collèges et des lycées généraux et technologiques (professeurs, CPE, Psy-ÉN, AED, AESH...) et syndique près d'un tiers des stagiaires chaque année.

ÉTUDIANT·ES, CANDIDAT·ES, LAURÉAT·ES

le SNES-FSU vous informe et vous défend

www.snes.edu

« Ma carrière », rubrique « Concours Entrée dans le métier »

Pour nous contacter : stagiaires@snes.edu

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :  @stagiairesSNES —  @stagiaires_SNES

Dans chaque académie, des militant·es s'occupent des questions de formation initiale et des stagiaires. **N'hésitez pas à les contacter.**

REMPLISSEZ NOTRE
FICHE CONTACT
pour être informé·e
de l'actualité
de la formation et
des concours

